

**CONSEIL SYNDICAL  
SEANCE DU 25/02/2025  
DELIBERATION N°CS2025-04**

**OBJET : *Vote du budget primitif 2025***

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle du Conseil, Hôtel de Ville, 16 avenue Emile Evellier – 69290 GREZIEU-LA-VARENNE, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, A. CHANTRAINE, D. GEREZ, H. DUVIVIER, S. PETER, V. SARSELLI

Messieurs : F. FORT, J-F. PERRAUD, J-M. THIMONIER, P. TISSOT, J-C. KOHLHAAS, F. GROULT, M. RANTONNET, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, J-L. CHEVIKOFF, M. CADILLAT, B. PONCET, S. BOUKACEM

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : E. HORRIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Voix : 61 sur 109).

Convocation en date du : 10 février 2025

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président expose que le budget 2025 a été élaboré en tenant compte des propositions débattues lors du Débat d'orientation budgétaire (Cf. délibération n°CS2024-21 du 17/12/2024).

Il présente au Conseil syndical les propositions soumises au vote pour la section de fonctionnement (présentation par nature et par chapitre) :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>PROPOSITION NOUVELLE</b>
011 – charges à caractère général	450 042,00 €
012 – charges de personnel	545 000,00 €
65 – autres charges de gestion courante	64 300,00 €
66 – charges financières	31 000,00 €
D023 – virement à la section d'investissement	358 396,94 €
D042 – dotations aux amortissements	30 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 478 738,94 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>PROPOSITION NOUVELLE</b>
R002 – excédent antérieur reporté	152 377,94 €
74 – dotations, subventions et participations	1 326 361,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 478 738,94 €</b>

Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS expose ensuite les propositions soumises au vote pour la section d'investissement (présentation par nature et par « opération d'équipement » ou par chapitre) :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>PREVISION DE CREDITS OUVERTS (DONT RAR)</b>
OPE11 – aménagements piscicoles des seuils en rivière	354 394,00 €
OPE12 – restauration et aménagements de berges	181 560,78 €
OPE13 – entretien de la végétation du lit et des berges	65 925,70 €
OPE14 – observatoire du fonctionnement du BV	37 000,00 €
OPE16 – aménagements hydrauliques de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron	676 750,00 €
OPE18 – aménagements hydrauliques de protection contre les inondations sur la Chaudanne à Grézieu la V.	15 000,00 €
OPE19 – PEP Programme d'études préalables	525 100,00 €
D20 – opérations non affectées (immatérielles)	116 463,00 €
D21 – opérations non affectées (matérielles)	10 000,00 €
D16 – emprunts	60 700,00 €
D041 – opérations patrimoniales	200 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 242 893,48 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>	<b>PROPOSITION NOUVELLE</b>
R001 – solde d'exécution d'inv. reporté	920 120,40 €
R021 – virement de la section de fonctionnement	358 396,94 €
R1068 – excédents de fonct. affectés à l'investissement	233 452,31 €
R10222 – FCTVA	25 507,19 €
R13 – subventions d'investissement reçues de tiers	465 070,30 €
R040 – amortissements	30 000,00 €
R041 - opérations patrimoniales	200 000,00 €
R16 – emprunt d'équilibre	10 346,34 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 242 893,48 €</b>

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5212-16, L.5721-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-25-00002 du 25 janvier 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat SAGYRC et notamment ses articles 3 sur les compétences de ce dernier et 4-3 sur les modalités de vote,

Vu la délibération du Conseil syndical du Sagyrc n°CS2024-21 du 17 décembre 2024 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau syndical réunis en date du 31 janvier 2025,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat (article 4-3), la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE par 55 voix « pour », 2 voix « contre » et 4 voix « abstention » :**

**ARTICLE 1 :** **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2025 établi et voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement :
  - ✓ avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - ✓ avec vote formel sur chacun des chapitres.

**ARTICLE 2 :** **D'AUTORISER** le Président du SAGYRC à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 février 2025 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT  
Jean-Charles KOHLHAAS

A blue circular stamp with the text 'SAGYRC' at the top and '2025' at the bottom. The stamp is partially obscured by a large, stylized black signature that loops across it.